

Le 20 juillet 2021



## Fonds d'aide d'urgence 2021 pour les auteurs de l'écrit

Chères autrices, chers auteurs,

Compte tenu du prolongement de la crise sanitaire et des conséquences économiques qui en découlent, la SGDL a plaidé, depuis la fin de l'année 2020, en faveur d'une réactivation en 2021 des fonds d'aide d'urgence mis en place en 2020 pour soutenir les auteurs ayant subi des pertes de revenus liées au contexte sanitaire (annulation des festivals, salons, rencontres et activités d'EAC ; baisse des droits d'auteurs liée à l'annulation ou le report, par les maisons d'édition, de publications d'ouvrages ; et baisse des achats de droits de traduction).

Conformément aux annonces faites par la Ministre de la Culture en mars dernier,

le **Centre national du Livre met en place un fonds d'aide aux auteurs de l'écrit doté de 1M€.**

**Les critères d'éligibilité ont toutefois évolué par rapport à ceux de l'aide mise en œuvre par la SGDL en 2020. Seront éligibles les auteurs :**

- ayant leur résidence fiscale en France ;
- ayant perçu au moins 3 000€ bruts de revenus d'auteurs de livres en 2019, ou à défaut, 3 000€ par an en moyenne entre 2017 et 2019. Pour les auteurs en début d'activité, entendu comme ayant publié un premier ouvrage en 2019 ou 2020, le seuil de revenus de 3 000€ bruts sera apprécié, à titre dérogatoire, en cumulant les revenus du livre perçus sur les années 2019 et 2020 uniquement ;
- attestant, pour le premier semestre 2021, d'une perte de revenus d'auteur de livres d'au moins 40 % par rapport aux revenus d'auteur de livres perçus sur un semestre en 2019 ou par rapport à la moyenne des revenus perçus en 2017, 2018 et 2019 ;
- n'ayant pas bénéficié d'une aide du Fonds de solidarité gouvernemental pour les mois au titre desquels l'aide du CNL est sollicitée.

Le montant global des aides allouées est plafonné à 9 000€ au titre du premier semestre 2021.

**Les demandes d'aide doivent être déposées sur le portail numérique des demandes d'aides du CNL entre le 19 juillet et le 6 septembre 2021.**

L'aide sera versée en une fois, en octobre, au titre du premier semestre 2021.

Les dossiers seront examinés, sur critères d'éligibilité et de façon anonymisée, par une commission composée de représentants des organisations d'auteurs du livre au sein de laquelle siègera la SGDL.

Vous pouvez dès à présent vérifier votre éligibilité à cette aide grâce à un **calculateur** mis en ligne sur le site du CNL. **Le règlement de l'aide** ainsi qu'**un tutoriel** sont également mis à disposition [sur cette page](#).

Solidairement,

**La SGDL**

